

## PRIX DE L'ABONNEMENT :

DÉPARTEMENT, six mois. . . 7 >  
 REMIREMONT, six mois. . . 7 >  
 FRANCE, un an. . . . . 15 >

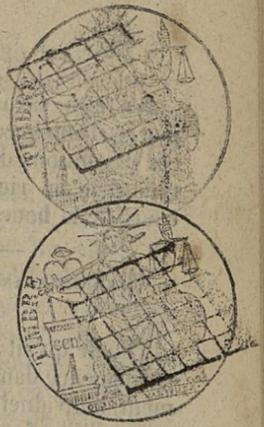
## ANNONCES

La ligne : { Judiciaires. . . 40 c.  
 Ordinaires. . . 20 c.  
 Réclames. . . 25 c.

# Le Peuple Vosgien

## JOURNAL DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE.

Mardi, 22 Octo. 1850.



On s'abonne : — à Epinal, chez le citoyen LALOI, fabricant de couverts; — à Rambervillers, chez le citoyen GEORGÉ, cafetier; — à Bruyères, chez le citoyen HENRI CLAUDEL; — à Mirecourt, chez le citoyen ROLLIN-L'ÉCOLE; — à Dompaire, chez le citoyen L. GUYOT, brasseur; — à Saint-Dié, chez le citoyen DUBOIS, brasseur; — à Gérardmer, chez le citoyen GULAY, notaire; — à Remiremont, chez le citoyen M... , imprimeur; — à Neufchâteau, chez le citoyen CHAUFFAUT, limonadier; — à Orcieux, chez le citoyen QUILLIOT, notaire.

## LE PEUPLE VOSGIEN

PARAIT LES MARDI ET VENDREDI.

S'adresser, pour ce qui concerne la rédaction et l'administration, au bureau du journal, à Remiremont.

Les lettres non affranchies seront rigoureusement refusées.

Nous ne voulons pas examiner ici si la peine de mort est légitime. et si toutes les législations qui l'ont empruntée à la législation romaine n'ont pas méconnu les principes nouveaux qu'avait introduits le dogme chrétien dans les sociétés modernes. Nous voulons seulement faire remarquer que la peine de mort revêt un caractère qui blesse profondément le sens moral, lorsqu'on la voit appliquée par des juges, dont la plupart sont des prêtres, lorsqu'on la voit ratifiée par le chef de l'église lui-même, par le représentant sur la terre du Dieu de mansuétude et de pardon.

Le *Constitutionnel* nous apprend aujourd'hui, par la voix de ses correspondants de Rome, que six malheureux viennent d'être condamnés à mort et fusillés. Le correspondant fait observer que la sentence n'a été exécutée qu'après un minutieux examen de la procédure, auquel s'est livré Pie IX lui-même, et il ne remarque pas que l'intervention du pape dans cette affreuse tragédie, est la condamnation la plus éclatante du mélange adultère, qui réunit sur une même tête le pouvoir temporel de chef de l'état et le pouvoir spirituel de chef de l'église.

Evidemment, en effet, si le droit de chef de l'état est de frapper, le devoir du chef de l'église est de pardonner, ou du moins, d'ouvrir au coupable la voie du remords ou du repentir.

Les six malheureux qui viennent d'être exécutés à Rome, étaient-ils d'ailleurs coupables? c'est ce que nous ignorons, grâce au mystère qui entoure à Rome tous les procès politiques.

Les correspondances qui datent du siège de Rome ont parlé de deux ou trois espions ou réputés tels, dont

le peuple, dans un moment d'exaspération et de méfiance, avait fait justice et qu'il avait jetés dans le Tibre. Est-ce que tous les sièges et toutes les guerres du monde n'ont pas été signalés par des événements semblables? Est-ce que le devoir d'un gouvernement qui prétend ramener avec lui la paix et l'union, n'est pas de les couvrir de l'oubli?

Mais ce serait mal connaître le caractère de la restauration cléricale, la plus implacable de toutes celles qui se sont accomplies depuis deux ans, que d'en espérer quelque indulgence ou quelque réserve dans ses châtimens. Il lui appartenait, après une amnistie dérisoire, de s'emparer des faits que nous venons de rappeler, pour y trouver le prétexte de sanglantes représailles.

Six individus viennent d'être condamnés à Rome. Où est la preuve de leur culpabilité? Les formes les plus élémentaires de la procédure criminelle ont été violées à leur égard. L'instruction, le procès, les débats, tout a été secret. Il n'y a eu de public que six cadavres percés par les balles des sicaires d'un gouvernement détesté. Ces exécutions accomplies en dehors de toutes les garanties de la justice, ont déjà reçu leur nom depuis longtemps : elles s'appellent des *assassinats juridiques*.

Le correspondant de l'*Univers* ose affirmer, à ce propos, que des prisonniers français ont été égorgés à Rome par les défenseurs de la République romaine. C'est là une des plus méprisables et des plus révoltantes calomnies qui aient été inventées par la haine inépuisable du parti cléricale. S'il est un fait avéré et constaté par tous les témoignages, c'est que tous les prisonniers français ont reçu à Rome des soins vraiment fraternels, et que lorsqu'ils ont été restitués par ordre du gouvernement romain, le peuple les a entourés des marques de la plus vive sympathie.

Ces odieuses inventions peuvent passer pour d'habiles moyens de polémique auprès de certains hommes qui feraient haïr la religion, si elle n'avait rien de commun avec eux; mais elles n'ont heureusement obtenu jusqu'ici d'autres résultats que de soulever le dégoût de tous les honnêtes gens.

ED. ROBINET.

Moteur immobile au centre du monde, comme l'être universel de la métaphysique, je pourrai commander d'un geste à la nature. Ma créature sera toujours là, bouillonnante et infatigable pour exécuter mon commandement.

Voilà ce qu'a dû penser l'homme de génie, le jour où il a senti la force de l'infini couler dans ses bras, par la découverte de la vapeur.

Il dut ajouter : J'ai vaincu maintenant la destinée et brisé le mystère de l'expiation, J'ai substitué à la victime vivante du travail une seconde victime. Je lui ai repassé ma fatigue pour reprendre mon intelligence.

En donnant ainsi un remplaçant au travail des mains, il pensait l'avoir libéré de la souffrance. Il s'était trompé; et devant cette erreur, devant cette désobéissance du fait au génie, devant cette invention qui retourne contre l'inventeur, comme une flèche contre la main qui l'a lancée, nous devons avoir une grande confiance à la parole de l'histoire, pour ne pas désespérer du progrès, car jamais peut-être la Providence n'infligea à l'orgueil de l'homme une plus cruelle leçon de modestie.

Voyez en effet. La machine commence à chauffer. Il est encore nuit; mais déjà, de tous les points de la vallée, par la pluie, par le givre et par le brouillard, de longues bandes d'ouvriers cheminent dans l'ombre vers la haute colonne de fumée rougie qui monte sur la fabrique.

« Il y a parmi eux, dit M. Villermé, des femmes pâles, maigres, marchant pieds nus au milieu de la boue, et qui portent, renversé sur la tête, lorsqu'il

Nous trouvons dans le *Siècle* le récit suivant qui explique en même temps certains articles des *Débats* et les ménagements avec lesquels les feuilles élyséennes parlent de l'organe de l'ancien parti conservateur.

THÉOD. PELLOQUET.

On s'entretenait, aujourd'hui d'un fait qui n'est pas sans une certaine importance et qui se serait passé hier : M. Guizot qui, depuis son retour en France, vivait en dehors de la politique, aurait écrit à M. de Morny pour le prier de passer chez lui; M. de Morny se serait empressé de se rendre à l'invitation de l'ancien ministre, et celui-ci aurait dit alors à son visiteur :

« On croit dans le public que le président de la République est un caractère ferme et opiniâtre; vous savez aussi bien que moi que cela n'est pas. Je n'ai pas, je vous l'avoue, une très-grande confiance dans le gouvernement de M. Bonaparte; mais tel qu'il est, ce gouvernement vaut encore mieux que l'inconnu. Il faut donc le soutenir. Dites au président de ne pas céder; dites lui que mes amis et moi, nous le soutiendrons; et demandez lui s'il accepterait un *plan de conduite* que je voudrais lui soumettre. » M. de Morny courut à l'Élysée et revint dire à M. Guizot que le plan de conduite serait reçu avec reconnaissance et respect.

Voilà donc M. Guizot d'accord avec M. Berryer et M. Thiers. Il ne reste plus au président qu'à conquérir M. Duchatel et ses quelques amis, pour avoir à son service tous les relais du gouvernement de juillet.

E. TEXIER.

Le *Constitutionnel* contenait dimanche un article signé L. Véron, fort louangeux quoique parfois épigrammatique sur le général Changarnier, insinuant l'impossibilité de sa candidature présidentielle, et concluant d'ailleurs à la destitution nécessaire du général d'Hautpoul, qu'il ne regarde d'ailleurs pas comme une disgrâce.

Un tel article semi-officiel, semble confirmer les bruits qui occasionnent une si violente lutte à la bourse entre les capitalistes poussant à la hausse, et les rentiers forçant la bourse par leurs ventes; le général d'Hautpoul sacrifié sert de gage à la réconciliation entre l'Élysée, les orléanistes et le général Changarnier.

» Bre encore plus considérable de jeunes enfants non  
 » moins sales, non moins hâves, couverts de haillons  
 » tout gras de l'huile des métiers qui tombe sur eux  
 » pendant qu'ils travaillent. Ces derniers, mieux préservés de la pluie par l'imperméabilité de leurs vêtements, n'ont pas même au bras, comme les femmes  
 » dont on vient de parler, un panier ou sont les provisions de la journée, mais ils portent à la main ou cachent sous leur veste le morceau de pain qui doit les  
 » nourrir jusqu'à l'heure de leur rentrée à la maison. »

Ces milices deguennées de l'industrie s'enfoncent dans les vastes salles éclairées de la filature, et reprennent l'éternelle consigne qu'elles ont quittée hier, qu'elles reprendront demain. Elles sont à leur poste de travail; les femmes, toujours placées aux endroits les plus périlleux : dans les ateliers de battage ou dans les étuves de l'*apprêt écossais*, chauffées à quarante degrés.

Le signal est donné : le balancier de la machine s'enlève avec un bruit de piston; le premier frisson de la vapeur passe sur les lanières, le parquet vibre sous les pieds, le mouvement circule comme un fluide nerveux à travers les cloisons et les planchers, et, du haut en bas, du premier au dernier étage, les métiers battent, les bobines tournent avec la fureur du délire; l'action est engagée.

Véritable action en effet, car l'ouvrier, dans la filature, est un soldat au champ de bataille. Il court les mêmes dangers. Il vit en quelque sorte toujours debout devant une batterie, au milieu d'une mitraille invisible qui pleut à ses côtés. Chair à métier, de même que l'au-

## FEUILLETON DU PEUPLE VOSGIEN.

## La misère dans les filatures.

Assurément, l'homme qui tira le premier, d'une bouffée de vapeur, une force à briser les montagnes, dut s'écrier avec orgueil :

Je puis maintenant, avec une goutte d'eau dans la main, défier toutes les puissances de la création. J'étais trop faible pour lutter corps à corps avec la matière; mais, à présent, je tiens le secret de Dieu, je vais créer, comme lui, d'une pensée!

Je vais susciter des entrailles du sol de nouvelles ébauches d'êtres, contrefaçons animées des êtres organisés de la nature. J'étendrai le plâtre sur la brique, et j'entrelacerais les muscles de cuir sur les vertèbres d'acier. Je soufflerai ensuite sur ces corps inertes, et je leur dirai : Vivez.

Cette innombrable génération de machines, née de mon intelligence et armée de la force des volcans, viendra s'asseoir au milieu des nations, comme une seconde humanité matérielle et passive destinée à nous servir.

Elle portera mes fardeaux, elle fera mon travail. Elle changera mon levier de chair pour le levier d'Archimède. Elle prendra le lin, le chanvre, le coton, pour les tordre, les fouler et tisser; le froment, la sésame, la betterave, pour les moulin, pour les broyer et les distiller; le bois, le plomb ou le cuivre pour les tourner, les pétrir et les polir; la matière enfin tout entière pour la modeler, la transformer, la contresigner de ma puissance.

Reste à savoir si les légitimistes se laisseront ainsi jouer. Toutes ces intrigues, tous ces complots, toutes ces dissensions de la majorité contre-révolutionnaire ne regardent en rien la démocratie, et ne troublent que le cours de la bourse.

PH. FAURE.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PEUPLE VOSGIEN.

Paris, 19 octobre 1850.

Quelle qu'ait été l'attitude tenue par la commission de permanence dans la dernière réunion, le mécontentement individuel de chaque membre de la commission contre l'Elysée, est incontestable mais la commission a craint de l'avancer officiellement sur le terrain brûlant où l'on ne pouvait rencontrer que l'obligation de rappeler immédiatement l'assemblée, extrémité dont personne n'ose prendre la responsabilité.

La mauvaise humeur des légitimistes a paru s'attaquer à l'emploi des fonds votés pour le président, et qu'on assure employés à subventionner la presse élyséenne, ce qui ferait, si cette supposition n'était pas gratuite, que l'assemblée attaquée tous les jours dans ces feuilles, aurait fourni elle-même des armes pour se faire... corriger. Ce qu'il y a de plus piquant, c'est qu'un ricochet de cette mauvaise humeur commence à rejaiillir jusque sur le général Changarnier, qui passe toujours pour avoir le droit exclusif d'ajouter à ses faits d'armes le vote de la subvention présidentielle.

On assure que l'article du *Constitutionnel* aurait été envoyé au *Moniteur* par M. Fould, dont on sait les relations avec le journal de M. Véron, sans l'assentiment de M. Baroche ni de M. Rouher. Néanmoins, je crois pouvoir vous assurer que le message de M. Louis Bonaparte protestera contre toute espèce de coup d'Etat et de solution forcée, et qu'il demandera seulement à l'assemblée de s'occuper des affaires du pays.

Vous serez édifié, comme tout le monde, d'une révélation que contient aujourd'hui la correspondance de *l'Indépendance Belge*, et de laquelle il résulte que les conservateurs s'organisent, dans tous les départements, en sociétés secrètes, tantôt sous un nom, tantôt sous un autre, pour se mettre à l'abri de toute surprise. Il va sans dire que ces sociétés secrètes sont tolérées par le gouvernement qui donne ainsi un nouvel exemple de son impopularité et de sa moralité. Les groupes les moins nombreux sont de vingt qui se subdivisent en deux ambitieux et dix-huit badauds.

ED. ROBINET.

Dans son audience d'aujourd'hui, la chambre des mises en accusation a renvoyé devant la cour d'assises de la Seine les onze prévenus impliqués dans l'affaire de la société secrète dite de la Villette.

Il y a eu également arrêt de renvoi contre vingt-deux prévenus dans l'affaire de la société secrète la *Némésis*.

Un troisième arrêt renvoyé devant la cour d'assises le journal le *Corsaire* à l'occasion d'un article précédemment saisi.

Nouvelles calomnies contre les membres du gouvernement provisoire.

Les *Chenu* et les *Delahodde* viennent de trouver un continuateur dans la personne d'un sieur Tirel, ex-employé aux écuries de Louis-Philippe, qui a eu le triste courage de mettre son nom sur la couverture d'un libelle intitulé : *La République dans les carrosses du Roi*.

Il est d'abord dans l'atelier comme dans un cirque, au milieu d'une ménagerie déchainée et aboyante de cylindres et de poulies qui le menacent incessamment de leurs morsures. Au plus léger moment d'oubli, au plus petit mouvement d'inadvertance, une roue l'enlève d'une secousse, lui brise la tête contre le plafond, et le rejette broyé sur le plancher.

« Les ouvriers des filatures, dit un rapport de trois médecins de Saint-Quentin, se blessent fréquemment les doigts et les mains en les laissant s'engager dans les roues d'engrenage de la machine à carder et de la machine à filer dite *continue*.

« On a peine à se faire une idée de la facilité et de la promptitude avec lesquelles les doigts, les bord des vêtements, les bouts de guenilles pendant aux habits sont accrochés par les dents des roues et sont ensuite entraînés une fois qu'ils sont saisis. En vain essaye-t-on de les dégager, le doigt entraîne la main, la main l'avant-bras, le bras suit, et à moins qu'il ne soit arraché, il emporte à la suite le corps tout entier ».

Ce sont presque toujours les enfants qui sont jetés aux dents des engrenages affamés de chair humaine, qui dévorent continuellement de nouvelles victimes. Le docteur Winstanley, médecin de l'infirmerie de Manchester, a examiné, dans une école du dimanche, cent six enfants, dont quarante-sept avaient été blessés dans les filatures.

« Je ne veux rien dire, ajoute M. Blanqui, de tous ceux que j'ai vus, invalides précoces, déjà mutilés par leur imprudence autour des machines, ou rabou-

Cet écrit, que plusieurs journaux de Paris attribuent à M. de Liadières, est un soi-disant compte-rendu du service des voitures de l'ex-cour dont auraient usé les membres du gouvernement provisoire et les hauts fonctionnaires de février 1848 pendant leur passage aux affaires, ainsi que *du vin royal qu'ils auraient bu*.

Tout le prétendu sel de la brochure du sieur Tirel consiste dans les noms significatifs donnés aux chevaux et aux voitures, en raison des injures et des calomnies qu'on veut adresser aux hommes qui se seraient servis des équipages. C'est, comme on le voit, un moyen de diffamation assez nouveau et peu dangereux pour ceux qui l'emploient.

Nous n'aurions pas parlé de cette pauvre élucubration si M. le docteur Haxo n'avait pris soin de lui donner droit de cité dans le *Journal des Vosges* en en reproduisant les principaux passages, et si nous n'avions déjà un démenti formel à opposer au sieur Tirel dans la lettre suivante que M. Goudchaux a dû adresser au rédacteur du *Journal des Débats* qui avait lui-même prêté ses colonnes à ces mauvais propos de palfrenier.

« Paris, le 15 octobre 1850.

« Monsieur,

« Je crois avoir prouvé par mon silence quand même que je n'aime pas entretenir le public de ce qui m'est personnel. Le premier article du *Journal des Débats* de ce jour m'oblige à agir différemment. On y lit à la quatrième colonne de la première page : « On donna au citoyen Goudchaux le coupé » le *Diamant*, attelé de *Manœuvre-Avare*. Pour cent cinquante jours, à vingt-cinq francs, 5,750 fr. » C'est complètement inexact (je ne dis pas faux, pour ne pas manquer de politesse).

« J'ai été chargé deux fois des fonctions de ministre des finances : la première fois, le 25 février 1848; je ne suis resté à ce poste que huit jours, c'est-à-dire pendant que Paris était déparé par suite des barricades, et à cette époque je ne me suis servi d'aucune voiture, il est facile de le comprendre : la seconde fois, à l'époque des journées de juin 1848. Je conservai ces fonctions quatre mois. A mon arrivée, je trouvais une voiture (de la cour) que je renvoyai immédiatement, et je louai à mes frais, un petit coupé à un cheval, que je payai de mes deniers pendant les quatre mois de mon ministère. J'ai les quittances en mes mains.

« Puisque la citation qui me concerne fait planer sur moi l'accusation de rapacité et d'avarice, permettez-moi, monsieur, de ne pas me borner ici à dire que je ne me suis pas servi d'une voiture à laquelle je n'avais pas droit, mais que, ni lors de mon premier, ni lors de mon second passage au ministère des finances, je n'ai touché ni les appointements de ministre auxquels j'avais droit, ni indemnité d'aucune nature.

« Je compte, monsieur, sur votre impartialité pour insérer ma lettre dans votre prochain numéro.

« M. GOUDCHAUX. »

Voici maintenant ce que nous lisons dans l'*Evénement* relativement à M. Crémieux :

« Encore un démenti au libelle intitulé : *La République dans les carrosses du Roi*.

« M. Crémieux y est accusé d'avoir bu le vin de la liste civile pendant son passage au ministère de la justice. C'est vrai, M. Crémieux a bu le vin de la liste civile, seulement il l'a payé 4 francs la bouteille.

« Nous avons la quittance sous les yeux. »

Enfin M. Pinard, conseiller à la cour d'appel de Paris, ancien procureur de la République près le tribunal de la Seine, a également répondu par le plus positif des démentis à une allégation du sieur Tirel qui le concernait.

Nous voulons bien ne pas dénier tout sentiment de

« gris au point de causer d'étranges méprises sur leur âge, à la suite de longues veilles, quand on veille, ou d'un travail excessif dans les moments d'urgence. « Ce martyrologe aurait sans doute son éloquence... »

Mais ce n'est là que la mort subite, la tragédie de la mécanique. Il y a une autre mort moins remarquée, moins dramatique, mais autrement terrible, autrement certaine, c'est la consommation du travailleur par l'atmosphère; c'est son agonie par minutes; c'est la suppression graduelle de toutes les forces de la vie successivement éteintes par le poison volatil que la poussière de coton verse dans la respiration. Nous avons eu besoin de relire plusieurs fois les statistiques, avant de croire à l'effroyable mortalité des filatures.

« L'opération du battage, dit le consciencieux historien des ouvriers, qu'elle se fasse à la main ou avec des machines, produit un nuage épais de poussières irritantes et de duvet cotonneux qui se déposent sur les ouvriers, les salissent, s'attachent surtout à leurs vêtements de laine, à leurs cheveux, à leurs sourcils, à leurs paupières, à l'entrée du conduit de l'oreille, à l'ouverture des narines, à la barbe, partout où des aspérités peuvent les retenir, et leur donnent, pendant le travail, un aspect fort étrange. Il s'en introduit, en outre, dans le nez, dans la bouche, le gosier, et, à ce qu'il paraît, jusque dans les voies profondes de la respiration... »

« Que ce soit la poussière contenue dans le coton brut, mais étrangère à son duvet, ou ce duvet lui-même, qui ruine la santé des ouvriers employés au

bonne foi à nos adversaires, mais quelle naïveté les pousse donc à prendre au sérieux les ridicules inventions d'une valetaille rancunière et à les servir à leurs lecteurs sous le patronage de leur signature?

SELME DAVENAY.

Département.

BULGNEVILLE. —

Mercredi dernier, 16 de ce mois, en dépit des ordres donnés par M. Delorme, sous-préfet de Neufchâteau, dans toutes les communes de son arrondissement pour empêcher les citoyens de se mettre en contact avec les deux représentants montagnards des Vosges, qui avaient promis de venir leur rendre visite, malgré l'avis, qui leur avait été adressé la veille, de l'équipée de Neufchâteau et la recommandation expresse de ne faire ni réunion publique, ni manifestation, les démocrates de Bulgneville, plus heureux que ceux des autres cantons vosgiens, ont pu célébrer la présence au milieu d'eux des citoyens Guilgot et Carlos Forel dans un banquet où cinquante convives seulement ont pris place, mais parmi lesquels se trouvaient représentées la plupart des communes des deux cantons de Bulgneville et de Lamarche.

L'autorité municipale qui avait reçu les injonctions despotiques de M. Delorme n'a pas eu à regretter d'avoir laissé faire le banquet, qui avait lieu cependant dans l'un des hôtels du Bourg, car tout s'est passé avec le plus grand ordre et il n'est resté de cette patriotique journée, qu'un souvenir de bonheur pour les hommes indépendants qui assistaient à la réunion et de profond regret au contraire pour ceux que leur pusillanimité ou leur position dépendante avait privés du plaisir de s'y trouver.

Pour ma part je me souviendrai longtemps du modeste banquet de Bulgneville; j'ai vu bien des réunions dans ce genre, mais jamais je n'avais rencontré autant de sérieuse préoccupation, autant de raisonnement pratique et d'esprit d'à-propos chez des hommes que les habitudes et les travaux de toute leur vie semblent devoir rendre presque entièrement étrangers aux discussions ardues de la politique actuelle. Nier le progrès immense de la démocratie aujourd'hui, ce serait nier le mouvement.

Un seul toast, en quelques mots, sans emphase mais énergiquement exprimés, a été porté par le citoyen Husson à la République et à ses défenseurs, les représentants de la Montagne; les citoyens Guilgot et Forel ont tous deux répondu par de bonnes et encourageantes paroles, qui ont à plusieurs reprises excité les cris de : *Vive la République! Vive la Montagne! Vive Guilgot! Vive Forel.*

Comme à Remiremont, comme à Neufchâteau, les pauvres de la commune de Bulgneville devaient se ressouvenir de la réunion des démocrates, qui ne se sont séparés qu'après avoir fait une collecte fraternelle dont le montant s'est élevé à vingt et un francs.

SELME DAVENAY.

— J'avais écrit les quelques lignes ci-dessus lorsque j'ai reçu la lettre suivante de notre correspondant de Bulgneville :

« Citoyen rédacteur,

« Le jour de votre passage est un jour de souvenirs ici et laisse bien des regrets qui se manifestent hautement déjà chez les citoyens craintifs qui nous ont fait défaut.

« battage, toujours est-il vrai que leur dépérissement est certain, constaté, qu'ils se plaignent de sécheresse dans la bouche, dans le gosier, et sont pris au bout de peu de temps, quelquefois de peu de jours, d'une toux, qui devient de plus en plus fréquente.

« La toux est le premier symptôme d'une maladie lente et formidable de poitrine, que soulage toujours la simple interruption de ce genre de travail, et qui se guérit dans les commencements, si l'on abandonne tout à fait l'atelier pour n'y plus revenir. On m'a montré des ouvriers qui l'avaient ainsi suspendue et reprise. Cette maladie prend, en se développant, les apparences de la phthisie pulmonaire, et les médecins des pays où existent des filatures de coton la nomment *phthisie cotonneuse*, et plusieurs *pneumonie cotonneuse*. Ces noms sont significatifs. Les victimes vont souvent mourir dans les hôpitaux. Mais je n'ai pu, à mon regret, en connaître la proportion. »

Un médecin anglais donnera plus tard cette proposition. Continuons cette sinistre nécrologie du travail.

« Une autre cause d'insalubrité dans l'industrie cotonnière, ajoute M. Villermé, mais qui agit à un moindre degré, que la précédente, est la température élevée qu'il est nécessaire d'entretenir dans plusieurs ateliers.

« Le filage exige une chaleur d'autant plus forte qu'on fabrique des fils plus fins, sans cela ils se briseraient à chaque instant.

EUGÈNE PELLETAN.

(La fin au prochain numéro.)

» Nous savons maintenant la cause de la peur qui s'est emparée de certains caractères et a réduit notre nombre à une cinquantaine, quand nous aurions dû être plus du double réunis dans notre modeste banquet. Vous allez du reste le comprendre comme nous.

« Le 6<sup>e</sup> régiment de ligne venant de Lyon, s'était rencontré dans les environs de Bourbonne-les-Bains avec de l'artillerie et de la cavalerie, allant sur Metz par la même route; pour ne pas surcharger les habitants, l'infanterie fit un écart de quelques lieues pour prendre la petite voie de Darney à Neufchâteau. Le 16, jour d'arrivée de nos deux représentants, les guides et avant-gardes arrivaient de bonne heure pour faire préparer les logements dans trois communes rapprochées de Bulgnéville, où 500 hommes de ce régiment séjourneraient. Le canton de Bulgnéville n'ayant jamais vu de passages de troupes depuis l'invasion de l'étranger en 1814, ce singulier hazard d'une partie d'un régiment cantonnée dans trois communes, occasionna les bruits les plus divers; ces soldats arrivaient, suivant les uns, pour protéger les représentants, suivant le plus grand nombre, pour opérer une arrestation en masse. Le 17, à 6 heures et demie du matin, le bataillon fit son entrée à Bulgnéville, sans se douter le moins du monde de la crainte qu'il avait jetée la veille dans l'esprit de quelques habitants par son approche.

» Agréez, etc.

CH. HUSSON.

— Notre correspondant de Bulgnéville nous communique en outre le fait suivant relatif à l'arrivée dans ce bourg du 1<sup>er</sup> bataillon du 6<sup>e</sup> régiment de ligne.

Au moment même où il se formait en colonne, une berline arriva à fond de train; le cheval parvenant au-dessus de la côte de Suréxauville, très-difficile à gravir, s'était emporté le long de ces trois kilomètres de pente douce; bientôt les soldats reconnaissant l'équipage, firent tous leurs efforts pour arrêter le cheval, mais inutilement; il traversa toute la colonne avec la vitesse d'une locomotive fendait l'air; on craignait pour la vie des personnes assises sur les sièges quand, par un heureux hasard, l'animal fougueux se précipita dans un fossé peu profond, situé vers les premières maisons; là on put l'arrêter, la berline culbutée fut relevée, deux militaires reçurent de fortes contusions et furent pansés sur-le-champ. Une jolie cantinière se trouvant sur les doux coussins de l'équipage éprouva une forte secousse, mais la joie d'avoir échappé au danger la guérit promptement.

VITTEL. —

Dès le 14 septembre dernier, alors que nos représentants montagnards venaient déjà de parcourir une partie du département des Vosges, M. Cournault, sous-préfet de l'arrondissement de Mirecourt, donnait au maire de Vittel l'ordre formel de s'opposer à tous banquets ou réunions politiques de quelque nature qu'ils fussent. En adressant une injonction semblable à l'honorable citoyen Mouginez, M. Cournault savait bien qu'on en tiendrait peu compte, et qu'à moins que le maire de Vittel ne vit la tranquillité de sa commune menacée, il ne s'opposerait pas à ce que les démocrates du canton exprimassent aux représentants Guilgot et Forel, lors de leur passage, l'estime profonde que leur a méritée leur conduite à l'assemblée nationale. C'est là précisément ce qui a eu lieu jeudi dernier à Vittel, où se trouvaient nos deux représentants montagnards. Ils avaient fortement insisté pour que leur présence ne fut l'objet d'aucune manifestation, ne voulant plus qu'on prit comme à Gérardmer et à Corcieux, prétexte de la plus inoffensive des réunions pour semer l'inquiétude et le trouble au sein des populations en incriminant l'expression de toute espèce de sentiment républicain. Mais cela ne faisait pas le compte d'un grand nombre de démocrates du canton réunis à Vittel ce jour-là à l'occasion de la foire d'octobre, ni de ceux de la commune, qui ont voulu voir leurs représentants et leur parler. Une réunion a été aussitôt improvisée dans la grande salle de bal du café Grandjean, et là, comme partout ailleurs dans le département, les citoyens Guilgot et Forel ont acquis la preuve qu'ils n'avaient pas fait fausse route en allant s'asseoir à la Montagne, et l'on peut espérer, lorsqu'on voit de quel enthousiasme démocratique sont animés les habitants de nos campagnes, que ces deux courageux citoyens n'y retourneront pas seuls en 1852.

SELME DAVENAY.

MIRECOURT. —

Le temps et l'espace nous manquent aujourd'hui pour rendre compte du passage de nos représentants montagnards à Mirecourt. Ce sera pour le prochain numéro.

SELME DAVENAY.

Par décision ministérielle du 6 octobre 1850, les congés de trois mois, accordés en vertu de la circulaire du 5 juin dernier, seront prolongés de trois autres mois. Les militaires en congé de trois mois, et qui ont encore plus d'un an de service à faire, pourront rentrer au corps s'ils ne veulent pas profiter de la prolongation; mais, dans ce cas, il sera délivré à d'autres militaires du corps des congés de même durée et en nombre égal à celui des militaires qui seront rentrés.

Les congés accordés en vertu de la circulaire du 5 juin sont indépendants des congés de semestre autorisés par les instructions sur les inspections générales.

### Conseils aux vigneron et aux propriétaires.

Chaque année, à l'époque des vendanges, les nombreux accidents dus au gaz qui se dégage des cuves en fermentation, viennent plonger plus d'une famille dans la désolation. Avec quelques précautions extrêmement simples, il est cependant facile de se mettre à l'abri des funestes effets de l'acide carbonique. Ainsi :

Ne descendez jamais dans un cuvage où il existe de la vendange, et à plus forte raison dans une cuve que vous voulez fouler, sans vous faire précéder par une chandelle allumée et fixée au bout d'un bâton;

Si la chandelle s'éteint, n'avancez pas, vous seriez tué à l'instant;

Si la flamme pâlit, si elle se rétrécit, diminue ou éclaire mal, sans toutefois s'éteindre, ne restez que très-peu d'instant; car si vous persistez, la mort arriverait bientôt à la suite de violentes suffocations;

Si la chandelle brûle comme à l'ordinaire, vous pouvez descendre;

Lors même que la lumière se maintient, vous ferez prudemment de remuer d'abord la vendange avec un bâton, afin d'en faire sortir le gaz, et de ne descendre dans la cuve qu'après qu'une chandelle allumée continue d'y brûler;

Pour dissiper le gaz, il suffit d'établir un courant d'air dans l'endroit où il existe, et d'activer ce courant au moyen d'un feu clair allumé à la porte d'entrée ou à l'un des soupiraux;

Vous pouvez encore jeter dans le cuvage de la chaux délayée dans l'eau, établir un ventilateur à l'une des issues; mais, dans tous les cas, n'oubliez jamais de plonger une chandelle allumée et de vous assurer qu'elle continue de brûler; car, la où la combustion est impossible, la vie l'est aussi.

Si vous pénétrez dans un cuvage ou dans une cuve pour sauver une personne asphyxiée, retenez votre respiration dès que la chandelle s'éteindra; car si vous reprenez haleine, il y a aussi danger de mort pour vous.

Programme du concert donné en cette ville par M. Herman, de Paris, avec le concours de M. et M<sup>me</sup> Legros, d'Epinal, jeudi prochain 24 de ce mois, à 8 heures précises du soir au petit salon à colonnes de l'Abbaye.

#### PREMIÈRE PARTIE.

- 1<sup>o</sup> Trio pour piano, violon et violoncelle, exécuté par M<sup>me</sup> Legros, MM. Herman et Legros (Mayseder);
- 2<sup>o</sup> Souvenirs de la Part du Diable, fantaisie pour violoncelle composée et exécutée par M. Legros;
- 3<sup>o</sup> Air de Guillaume Tell, chanté par M<sup>me</sup> Legros (Rossini);
- 4<sup>o</sup> Fantaisie pour violon sur Lucie de Lamermoor, composée et exécutée par M. Herman.

#### DEUXIÈME PARTIE.

- 5<sup>o</sup> Trio pour piano, violon et violoncelle, exécuté par M<sup>me</sup> Legros, MM. Herman et Legros;
- 6<sup>o</sup> Souvenirs des Montagnes, fantaisie pour violoncelle, composée et exécutée par M. Legros;
- 7<sup>o</sup> Ah! vous dirai-je maman, chanté par M<sup>me</sup> Legros (Adam);
- 8<sup>o</sup> Clochette de Paganini, introduction et rondo composés et exécutés par M. Herman;
- 9<sup>o</sup> Chansonnettes par M<sup>me</sup> Legros;
- 10<sup>o</sup> Grande fantaisie sur Robert-le-Diable, composée et exécutée par M. Herman.

On dansera après le concert.

De toutes les compagnies cantoniennes, la Gerbe d'Or est la société la plus sérieuse. Nous ne saurions trop la recommander aux personnes qui, cherchent un placement convenable pour leurs capitaux. C'est une de celles qui offre le plus de garantie de capacité et de moralité. Aussi le plus bel éloge que nous puissions faire de la gerbe, c'est de renvoyer nos lecteurs à la quatrième page de notre journal, où ils trouveront les noms simples mais honorables qui composent le conseil de surveillance de cette société.

## VARIÉTÉS.

### Blaise Bonnin à ses concitoyens des campagnes.

Vos intérêts, mes chers concitoyens de la campagne, sont les mêmes que ceux de nos concitoyens des villes. Vous n'avez pas une contrariété, vous ne supportez pas un dommage dont ils ne se ressentent. Si le blé manque dans vos sillons, le pain est cher sur la pauvre table de l'artisan. Si le vin manque, l'artisan boit de l'eau ou du vin de fabrique, qui est plus malfaisant que la privation du vin. Si vous vendez mal la laine de vos moutons, le drap n'en est que plus cher pour lui, car le bas prix, qui fait la fortune du gros commerçant, ne profite pas plus aux petits acheteurs qu'aux petits vendeurs. Si, dans l'intérêt de sa spéculation, le gros commerçant fait faire du drap à bon marché, c'est du drap si mauvais qu'il ne fait point d'usage, et qu'il aurait mieux valu le payer deux fois plus cher. Il en est de même pour tous les pro-

duits que le bon Dieu nous donne et que le travail de vos bras fait venir à bien. Vous ne vivez que par l'échange des denrées, et l'argent qui paie toutes choses, n'est qu'un signe convenu pour faciliter cet échange. Mais ce signe ne tombe dans vos mains qu'à petites doses, et vous êtes trompés sur tous les objets échangés.

C'est qu'entre vous, qui fournissez le blé, le vin, la viande, la laine, le bois, le fer, etc., tous les objets de première main, et l'artisan qui vous rend le drap tissé, le fer et le bois, le verre, toutes les matières travaillées et changées en ustensiles ou en étoffes de grande nécessité, il y a une grande main qui prend tout au plus bas prix possible, pour rendre au prix le plus élevé possible. Cette grande main, où reste le meilleur de votre production et de votre profit, c'est la spéculation; c'est le crédit du riche ou de l'habile commerçant, qui peut ruiner le cultivateur et l'artisan, le producteur et le consommateur, celui qui travaille pour se nourrir, et celui qui est obligé d'acheter sa nourriture pour travailler.

C'est ce beau crédit-là qui fait que le paysan sème du beau froment blanc, et qu'après l'avoir bien soigné, moissonné, battu, engrangé et préservé, le paysan mange du pain d'orge, le pain que le riche donne à ses chiens; c'est ce crédit qui fait que l'ouvrier des villes, qui vit de pain blanc, est obligé de payer son pain aussi cher que le riche, tandis que le riche n'est pas obligé d'augmenter le salaire de l'artisan, quand même ce salaire ne suffit pas à l'achat du pain; c'est ce crédit qui fait que le paysan élève, nourrit et soigne des bœufs, et que jamais il ne mange de viande, si ce n'est les jours de fête, et encore y a-t-il des endroits où la misère est si grande, qu'il n'en goûte jamais. Cela arrive tout justement dans les pays de bruyère, où le bétail fait tout le revenu de l'habitant; et, pendant que le paysan vit de racines, de châtaignes et de mauvais fruits sauvages, l'artisan qui mange de la viande la paie toujours trois fois, quatre fois plus cher que le paysan ne l'a vendue. C'est comme cela pour tout. Il n'y a pas une production qui échappe aux gros profits que les riches peuvent faire.

Le paysan sait se priver plus que l'artisan, parce qu'il ne travaille pas si fort à la fois et qu'il travaille au grand air. L'artisan, surtout quand il est à ses pièces, travaille plus que l'homme ne le peut supporter, et, dans beaucoup d'industries, il travaille enfermé dans un mauvais air, où il périrait s'il se privait de viande et de vin. C'est ce qui vous fait croire que, s'il dépense davantage, il vit mieux. Eh bien, il vit encore plus mal. Il ne peut rien épargner; et, quand la misère tombe sur lui, il n'a pas la moindre ressource ni la moindre consolation; car il ne reste pas, comme vous, dans une pauvre maison, au milieu de braves gens qui le connaissent et qui tâchent de l'aider. Il quitte la ville où l'ouvrage manque, il va dans une autre ville où il n'est pas connu, où personne ne l'aide. L'artisan est forcé, à cause de cela, d'être plus fier que le paysan. Le paysan n'est pas humilié d'être secouru par ses voisins; on sait qu'il n'est point malheureux par sa faute, et qu'il a vraiment besoin de ce qui lui manque. L'artisan qui arrive dans une ville est toujours dans un état de suspicion; les maîtres n'ont pas de confiance dans l'ouvrier qui manque d'ouvrage et d'avances pour en attendre. On a inventé les livrets pour rendre l'ouvrier encore plus esclave, encore plus fier et plus honteux dans son malheur. Il y a d'honnêtes familles d'artisans qui souffrent tout ce qu'on peut souffrir plutôt que d'accepter l'assistance des voisins, par la crainte qu'ils sont qu'on ne les soupçonne d'avoir eu une mauvaise conduite ou de vouloir tromper la charité d'autrui.

Tous les malheurs de l'homme de campagne et de l'homme de ville viennent donc de ce que l'échange se fait mal, ou plutôt de ce que l'échange ne se fait pas. Car ce n'est pas l'échange qu'un commerce où il faut toujours faire la plus grosse part à celui qui a le moins besoin et à celui qui travaille le moins. Le spéculateur répond bien que c'est lui qui risque le plus, parce qu'il fait de grandes opérations, et qu'il rixe à lui seul ce que beaucoup de consommateurs et beaucoup de producteurs rassemblés ne pourraient pas exposer. Mais qu'est-ce qui est donc si fort exposé? C'est l'argent de ce riche qui regarde ses écus comme une chose plus précieuse que la vie, la santé, l'honneur et le repos des hommes.

D'ailleurs ne le croyez pas, quand il vous dit qu'il risque fort de se ruiner. Il risque un jour ce que vous risquez tous les jours de votre vie. Il ne risque d'ailleurs que ce qu'il lui plaît de risquer. Plus le temps est mauvais et la vie difficile, moins il risque, plus il est sûr de gagner. Si l'on était sûr d'ailleurs qu'il expose un premier capital avec l'espoir de faire des profits qui lui permettraient ensuite de faire honnêtement et sagement son commerce? S'il y avait des lois pour l'empêcher de prendre la rage du jeu et de risquer, avec son argent la vie de milliers d'hommes? Car vous savez bien que l'amour du gain devient une maladie, et qu'on voit des joueurs qui joueraient leur tête contre celle de leur prochain, s'il n'avaient pas d'autre enjeu! Mais non!

plus l'homme gagne, plus il veut gagner. La misère du peuple ne le fait pas réfléchir, et il verrait une nation périr de famine plutôt que de renoncer à la folie d'amasser des millions et au plaisir de dire : « J'ai fait une bonne affaire. »  
M<sup>me</sup> DUDEVAND (GEORGES SAND).

*(Almanach du Peuple).*

**LA CLOTURE** de l'émission des actions de la compagnie **LA FORTUNE** aura lieu dans quelques jours. Le navire affrété pour son compte vient de quitter le port du Havre, emmenant les **CINQUANTE TRAVAILLEURS** qu'elle dirige sur les placers de la Californie. L'expédition conduite par M. **THIBAUT** fils aîné, est accompagnée d'un ingénieur habile, d'un aumônier et d'un médecin. M. **THIBAUT** père, devant passer par New-York pour y traiter de la concession de terrains qui seront exploités par la compagnie, précédera l'expédition à Monterey. Les circonstances ne peuvent manquer de faire rechercher avec empressement le petit nombre d'actions qui restent à délivrer. Le 4<sup>e</sup> numéro du journal la *Fortune*, qui contient tous les documents relatifs au départ, sera adressé avec la carte de la Californie donnée en prime, ainsi que les précédents numéros, à tous les souscripteurs de **CINQUANTE FRANCS** d'actions.

Toutes les demandes doivent être adressées franco, au siège de la compagnie, faubourg poissonnière, 62, et accompagnées d'un mandat à vue sur la poste ou sur une maison de Banque à Paris, à l'ordre de MM. **THIBAUT** et Compagnie.

**BULLETIN COMMERCIAL.**

EPINAL, 16 octobre 1850. (FOIRE.)

hect. froment vieux....	>>	>>	l'hectolitre.
— froment nouveau..	42	75	—

— Méteil.....	41	09	—
— Seigle.....	9	45	—
— Sarrasin.....	5	64	—
— Avoine.....	4	50	—
Farine de froment.	26	50	les 100 kilo.
Pain blanc.....	>	26	le kilo.
id. bis.....	>	21	—
Foin.....	5	60	le quintal métrique.
Paille.....	4	80	—
{ Bœuf.....	>	90	—
{ Vache.....	>	70	—
Viande.. { Veau.....	>	80	—
{ Mouton.....	4	>	—
{ Cochon.....	4	>	—
Bois... { Chêne.....	6	>	le stère.
{ Hêtre.....	10	>	—

**RAON-L'ETAPE, 19 octobre.**

880 hect. Froment.....	44	50	l'hectolitre.
40 — Méteil.....	41	75	—
450 — Seigle.....	40	48	—
— Orge.....	>	>	—
350 — Avoine.....	6	44	—
— Haricots.....	>	>	—
448 — Pois.....	44	50	—
— Lentilles.....	>	>	—
26 — Pommes de terre..	5	50	—
Pain blanc.....	>	25	le kilogramme.
id. bis.....	>	20	—
{ Bœuf.....	>	80	—
{ Vache.....	>	70	—
Viande. { Veau.....	>	80	—
{ Mouton.....	>	50	—
{ Cochon.....	>	90	—
Foin.....	4	80	le quintal métrique.
Paille.....	2	80	—

**NEUFCHATEAU, 19 octobre.**

42 hect. Blé vieux.....	42	56	l'hectolitre.
584 — id nouveau.....	41	46	—
22 — Orge.....	6	58	—
75 — Avoine.....	5	28	—

**BRUYÈRES, 16 octobre.**

Blé vieux, 1 <sup>re</sup> qualité.....	45	>>	l'hectolitre.
> 2 <sup>e</sup> qualité.....	44	>>	id.
Blé nouveau.....	45	>>	id.
Sarrasin.....	5	70	id.
Seigle.....	10	et 41	fr. id.
Orge.....	6	40 et 5	fr.
Pommes de terre rouges...	5	25	id.
id. blanches.....	2	75	id.
Pain blanc.....	>	27	le kilog.
id. bis-blanc.....	>	21	il.

**COLMAR, 17 octobre.**

Froment. { 1 <sup>re</sup> qualité.....	49	07	l'hectolitre.
{ 2 <sup>e</sup> —.....	47	40	—
{ 5 <sup>e</sup> —.....	16	52	—
Méteil.....	42	90	—
Seigle.....	44	68	—
Orge.....	40	46	—
Pommes de terre... ..	5	50	—
PAIN. { bis blanc.....	>	14	—
Les cinq hectog. { bis dit de ménage..	>	09	—

**METZ, 17 octobre.**

842 hect. Froment. . . . .	42	49	l'hectolitre.
56 — Orge.....	6	50	—
— Avoine.....	>	>>	—

**PARIS, bourse du 18 octobre.**

**Prix courant des huiles.**

Huile de colza disponible.	96	50	à >> >
Courant du mois.....	96	50	—
Epurée.....	104	50	à >> >
Lille est venu : colza.	85	>	—

**BOURSE DU 20 OCTOBRE 1850.**

3 p. 0/0 comptant....	«	«	«
5 p. 0/0 comptant....	95	57	1/2

*Le Rédacteur-Gérant, SELME DAVENAY.*

**ANNONCES.**

**EN VENTE ; au bureau du NOUVEAU MONDE rue Richelieu, 102, à Paris.**

DE LA

**DECADENCE DE L'ANGLETERRE**

PAR

**LEDRU-ROLLIN**

**2 volumes in-8°. — Prix de chaque volume : 5 francs.**

Le premier volume est consacré à l'Angleterre. — Le second volume en grande partie à la France.

Se trouve chez tous les libraires du département.

**LA GERBE D'OR,**

**COMPAGNIE DU COMMERCE.**

Exploitation des Mines d'Or de la Californie, échange et transport des marchandises,

CONSTITUÉ PAR ACTE EN DATE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 1850,

**Capital social : CINQ CENT MILLE FRANCS.**

Représenté par cinquante mille actions de dix francs chacune au porteur, payables en espèces ou en marchandises.

**CONSEIL DE SURVEILLANCE :**

Composé d'actionnaires. MM. RENÉ, négociant à Paris. — L'abbé CHAUVÉAU, du diocèse de Paris. TRUZYIOWSKI, propriétaire à Bléré (Indre-et-Loire). — DETREDOSSE, receveur des contributions indirectes, à Brie-comte-Robert. — PARENT, négociant à Paris. — DE SAINT-PAER, négociant à Belle-Isle-en-Terre (Côtes-du-Nord). DAUX, capitaine en retraite à Rouen. — JOUY, curé à Rambouillet.

**Direction générale à Paris, rue Bleue, 26. — M. P. DUMONT, directeur-gérant.**

La compagnie la GERBE D'OR demande à être représentée en province. S'adresser directement à M. P. DUMONT, au siège social. On est prié d'affranchir.

**AVIS.**

Le sieur MOUGIN, imprimeur et lithographe à Remiremont, a l'honneur de faire part qu'il vient de joindre à ses établissements un atelier de reliure en tous genres.

La modicité de ses prix et les soins apportés aux ouvrages qui lui seront confiés, lui font espérer que l'on voudra bien lui accorder la préférence sur ses concurrents.

**ACHAT AU COMPTANT**

DES POLICES D'ASSURANCES SUR LA VIE.

On demande un Directeur pour chaque arrondissement des Vosges. Appointements fixes 1,200 francs.

S'adresser à M. BOUISSET, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 3, chez M. Sagaiæ, à Epinal. (Affranchir.)

**A CÉDER,**

A DES CONDITIONS AVANTAGEUSES,

Un commerce de mercerie et d'épicerie bien achalandé. — S'adresser à M. Bra aîné, à Remiremont.

Remiremont, Imp. et Lith. Mougin.